



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reboisement et plantation d'essences forestières sur les parcelles n° 17 et n° 18 section n°02 sur le ban de la commune de RICHEVAL (57)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MANGIN

Prénom Claire-Marie et Régis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Propriétaires et exploitant forestiers

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MANGIN Régis

RCS / SIRET

5 2 0 6 2 4 4 0 4 0 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c)	Boisement d'une surface supérieure à 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Après avoir effectué les travaux de nettoyage et évacuation des chablis survenus lors des précédentes tempêtes (dont celle de l'hiver 1999-2000) les travaux consistent à reboiser ces surfaces qui concernent la zone d'un petit bois situé à cheval sur deux parcelles mixtes bois/prairie. La plantation d'essences forestières sur l'ensemble permettra une valorisation et la constitution d'une unité viable et dimensionnante pour l'exploitation forestière et participera de la mise en valeur du site concerné.

La zone non boisée (surface agricole de l'ordre de 0,6 ha) est une zone de prairie qui n'a fait l'objet d'aucun travail particulier dans les décennies antérieures. Un travail puis un semis de trèfle avec un but d'enrichissement du sol a été pratiqué en préparation des plantations à venir.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet le reboisement après dégagement (après tempêtes) et exploitation d'un petit bois (hallier) à cheval sur deux parcelles n° 17 et n° 18 sur le ban de la commune de RICHEVAL (Moselle), ainsi que le boisement des reliquats agricoles attenants (environ 0,7 ha). Le projet consistera à planter diverses essences forestières afin de garantir un haut niveau de résistance face aux éventuelles maladies cryptogamiques, attaques d'insectes voire évolutions climatiques prévisibles et d'adapter les essences d'arbres afin de tenir compte des enjeux à venir tels que notamment les incertitudes vis à vis du réchauffement climatique ainsi que lutter (à l'échelle du projet) contre les gaz à effet de serre.

Ainsi il est prévu d'implanter un panel de différentes essences telles que hêtre, charme, mélèze, cornier, alisier torminal et cèdre de l'Atlas, en panachage régulier par îlots, avec une disposition en ligne favorisant les travaux d'entretien ultérieurs.

En outre le projet tel que prévu assurera la valorisation de terres libres d'occupation et permettra la production de bois d'œuvre sur plusieurs générations. La démarche aura un effet positif pour l'environnement car, à son échelle, il assurera la fixation du carbone, participera à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant et garantira la limitation des intrants chimiques sur plusieurs générations. Le mode de plantation choisi apportera une réelle plus-value en matière de lutte contre l'érosion sur le bassin versant étant donné que les lignes de plantation seront interfacées par des bandes de prairie limitant également l'évaporation en période chaude et ceci durant les premières années de croissance des arbres. Le projet sera financé sur fonds propres à défaut d'éventuelles aides.

Le recours au secteur protégé est envisagé pour la réalisation des travaux principaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent tout d'abord en une préparation du sol selon deux étapes. La première a consisté en la réalisation d'une prairie artificielle constituée de semis sélectionnés (trèfle) afin de synthétiser l'azote ceci de manière à potentialiser la reprise et la croissance des plants à venir.

La seconde consistera à pratiquer un labourage en lignes espacées de 3 mètres dans lesquelles la plantation des jeunes arbres pourra être menée de manière manuelle.

Ces jeunes plants seront espacés de 3 mètres et plantés en quinconce afin de limiter l'effet géométrique d'une telle méthode.

La concentration prévue est de l'ordre de 1100 plants par hectare.

Dans les premières années de la plantation, il sera maintenu une bande de prairie entre chaque ligne de plantation afin de limiter les effets de l'érosion et de l'évaporation en période chaude.

Afin de prémunir les plants vis à vis des dégâts des rongeurs et du gibier il sera mis en œuvre, dès leur plantation des tuteurs supports ainsi que des protections individuelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des tailles de formation seront pratiquées dès les premières années de la plantation afin de garantir une bonne conformation des plants.

Il sera procédé à des regarnis systématiques dès lors que des dégâts de gibiers auront été constatés ou en cas de mauvaise reprise de certains plants. L'objectif est de s'assurer d'une disposition d'au moins 95% des plants initialement installés.

Des cloisonnements seront pratiqués toutes les 4 à 6 rangées afin de permettre une exploitation aisée et un cheminement optimal tout en veillant à limiter les tassements des sols.

Des élagages seront menés cycliquement sur les plus beaux spécimens en fonction de la croissance des arbres afin d'améliorer la qualité des bois.

Des éclaircies seront pratiquées afin de dégager l'espace nécessaire et suffisant au développement des spécimens identifiés comme "arbres d'avenir".

L'objectif final étant de disposer au stade de la maturité finale d'environ 150 tiges/ hectare.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Depuis le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, tout propriétaire souhaitant boiser pour la première fois une surface supérieure à 0.5 ha d'un seul tenant, doit faire une demande d'examen au cas par cas d'analyse environnementale auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, c'est l'objet de la présente demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet couvre deux parcelles de terres sur le ban de la commune de Richeval : parcelle n° 18 section 02 d'une surface de 80 ares et 50 ca parcelle n° 17 section 02 d'une surface de 46 ares le tout représentant une surface total de 1,275 hectare.	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**parcelles n° 17 et 18 section 02
Commune de RICHEVAL 57830
MOSELLE**Coordonnées géographiques¹**Long. 06°92'86"35 Lat. 48°64'33"34**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 06°92'75"95 Lat. 48°64'33"67

Point d'arrivée :

Long. 06°92'84"28 Lat. 48°64'11"51

Communes traversées :

Ban communal de Richeval seul concerné

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation****environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consistant à replanter des arbres sur un site initialement bois ainsi que de boiser un reliquat de parcelles agricoles n'implique pas d'incidence sur les activités visées au présent article.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consistant en la réalisation de plantations forestières est au contraire de nature à consolider l'environnement local et la santé humaine. Ceci compte tenu de la relative proximité du projet (environ 1 kilomètre) vis à vis d'un axe routier à grande circulation; il s'agit de la RN4 reliant Strasbourg à Nancy et Paris.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet de plantation et reboisement participe à l'amélioration du cadre de vie, à l'amélioration de l'environnement et il s'inscrit parfaitement dans le contexte forestier du massif (Bois du Sablon). De plus il apporte la garantie de diversité des essences mises en œuvres, il constituera un indice vis à vis de la résilience des jeunes plantations du secteur. Dans ce cadre le projet de plantation et reboisement envisagé est donc de nature à pouvoir bénéficier d'une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- ① document cerfa 14734
- ② Plan d'ensemble au 1/25000^e
- ③ 3A et 3B photographies de la zone d'implantation
- ④ Plan de situation éch 1/6400 avec indications du lieu des prises photographiques citées ci-dessus.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à NIDERHOFF

le, 31/01/2019

Signature

Clotilde-Marie MANGIN

Régis MANGIN

